Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Recu en préfecture le 02/04/2024

Publié le



ID: 001-210101895-20240325-DEL24_15-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT

N° 24 / 15

SEANCE DU 25 MARS 2024

Nombre de Membres

En Exercice : 14

11

Pour:

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le conseil municipal Présents pour le vote : d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis MOSSAZ,

Procuration: Votants:

3 14

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 19 mars 2024

14

Membres présents à la séance : Mmes MM. ANDRE Bérengère, BALSEM Lydie, BILLET Benoît, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude,

Abstention Contre:

0 0

FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, VERDET Patricia,

Absents ou excusés : ARTERO Véronique (pouvoir à Laurent CARREZ), PRUDHOMME Joël (pouvoir à Denis MOSSAZ), SELLIER Sophie (pouvoir à Pascale BOSSON).

Secrétaire: Bernard FOUCART

Objet : Achat de terrain à Monsieur et Madame Jean-Pierre PHILIBERT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 16/34 du 23 mai 2016 par laquelle il était prévu l'acquisition à titre gratuit d'une parcelle contiguë au chemin de Chapuzat à Chaix afin d'améliorer la circulation et réaliser une place de retournement.

Il rappelle également qu'il n'est pas possible juridiquement de faire bénéficier d'une façon continue d'un droit de stationnement sur cette parcelle tel que cela était demandé par Monsieur Jean-Pierre PHILIBERT qui acceptait en échange de céder gracieusement cette parcelle.

La délibération 16/34 du 23 mai 2016 ne peut donc être exécutée en ses termes,

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un nouveau projet d'acquisition de la parcelle A 679 située au hameau de Chaix au prix de 20 € le mètre carré, la surface de la parcelle est de 20 mètre carré, soit un prix total de 400 € et cela sans contrepartie de stationnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ Approuve l'achat des terrains indiqués en annexe aux propriétaires Monsieur Jean-Pierre PHILIBERT et Madame Christine PHILIBERT,
- ⇒ Valide le prix proposé de 20 € le m² et l'acquisition pour montant de 400 €.
- ⇒ **Dit que** la délibération 16/34 du 23 mai 2016 devient caduque

Les actes liés à l'acquisition seront passés en la forme administrative avec le concours de la société AXIS Conseils, missionnée à cet effet.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Le Maire,

Denis MOSSAZ Bernard FOUCART

Page 1 sur 1

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le



ID: 001-210101895-20240325-DEL24_15-DE